Image not found or type unknown

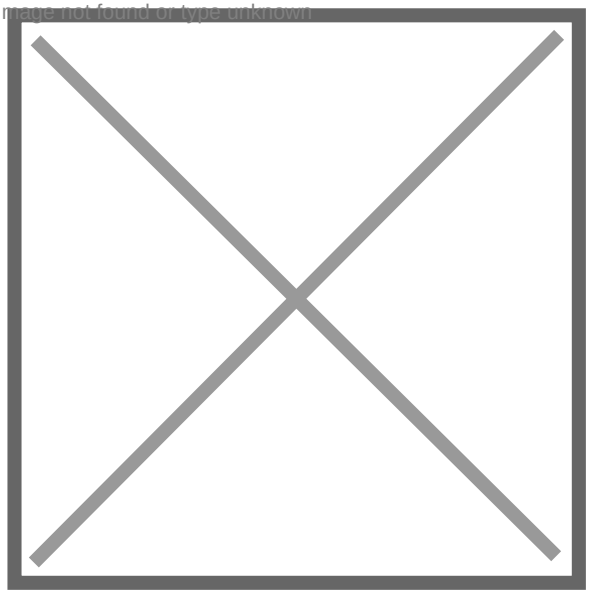

Fuite : syndic ne bouge pas

Par **Nathalie25**, le **13/12/2012** à **12:34**

Bonjour ,

Alors voici mon problème.
J'ai une fuite depuis plusieurs mois dans mon salon. Elle se manifeste par un affaissement de mon faux plafond et la prolifération de moisissures sans parler du fait que ce côté n'est plus du tout isolé puisqu'il a pris l'eau.
J'ai eu le syndic courant du mois d'octobre pour cette fuite qui m'a envoyé un plombier zingueur. Je lui ai montré la fuite et celui ci m'a répondu qu'il avait déjà réparé une fuite antérieure et que cela devait venir d'une infiltration de l'immeuble d'à coté. Ce professionnel n'a même pas pris la peine de monter sur le toit pour vérifier ses dires. Début du mois j'ai rappelé le syndic qui m'avait dit que le professionnel allait reprendre contact (mais qu'il était overbooké de rdv) ce qui n'a pas été fait. J'ai appelé moi même le professionnel début de semaine dernière qui m'a répondu qu'il était submergé et ne pouvait monter que s'il n'y avait pas de neige. Il m'a dit qu'il me rappellerait ce qui n'est toujours pas fait. J'ai rappelé le syndic pour demander qu'on m'envoie un autre professionnel mais il refuse. La personne s'occupant de mon dossier m'a même demander d'arrêter de la "harceler" concernant cette affaire et qu'elle suivait son cours.
Je suis au jour d'aujourd'hui désespérée de tant d'incompétences de la part de la personne du syndic qui se laisse faire par ce professionnel et du manque de professionnalisme de ce professionnel qui nous croit à sa disposition et prend contact quand bon lui semble. Cette affaire traîne depuis environs octobre et personne n'a encore rien fait.
J'aimerais savoir quelles sont mes possibilités de recours afin de faire bouger les choses (mise en suspend des loyers via un organisme tant que les travaux ne seront pas effectués? / LRAC / ??) . Je ne souhaite plus avoir affaire via téléphone à la personne du syndic qui ne sait pas faire avancer les choses et prendre des décisions. Etant têtue et payant mes charges je refuse de me laisser faire et d'avoir un logement qui prend l'eau et le moisi à cause de personnes incapables.

PS: J'ai informé mon assurance concernant ce problème pour voir s'il était possible qu'ils fassent quelque chose mais pour le moment je n'ai pas eu de réponse à mon mail.
Merci d'avance pour vos réponses.
Une locataire en détresse!

PS: Je précise que le prof a dit que les toits (j'habite au 5eme) étaient vieux et devraient être refaits mais la copropriété s'y refuse... Concernant cette fuite, il y a déjà eu une réparation avant mon arrivé dans l'appartement.

Par **chaber**, le **13/12/2012** à **17:04**

bonjour

[citation] (mise en suspend des loyers via un organisme tant que les travaux ne seront pas effectués?[/citation]surtout pas, vous vous mettriez en défaut.
C'est illégal sans décision de justice

Avez-vous informé votre bailleur par LRAR?

Par **Nathalie25**, le **13/12/2012** à **17:10**

Non je n'ai fait que m'adresser par téléphone à la personne qui s'occupe de l'affaire. Mais là après qu'elle ait eu le toupet de me parler de harcèlement alors qu'elle ne fait rien pour faire bouger le professionnel je commence (beaucoup) à perdre patience...
Ma propriétaire est au courant de ma situation mais malheureusement elle n'a pas eu plus de succès que moi.
Est ce que c'est à elle de faire quelque chose ou réellement à moi de me démener ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés